

Abidjan, le 24 .09. 2021

N° 3166 ./AIRP

## NOTE D'INFORMATION

### A L'ATTENTION DES LABORATOIRES ET AGENCES DE REPRESENTATION PHARMACEUTIQUE ET PARAPHARMACEUTIQUE

L'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) porte à la connaissance des Laboratoires et Agences de Représentation Pharmaceutique et Parapharmaceutique, que la réception des dossiers de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché, d'Autorisation de Commercialisation, de Variations Majeures, débutera le **lundi 27 septembre 2021**, selon les horaires suivants :

**08 H 30 mn à 12 H 30 mn**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'AIRP (service homologation) au +225 25 22 00 06 69 ou par courriel : homologation@airp.ci.

**NB : Aucun usager ne sera reçu au-delà de ces horaires.**

  
  
**Dr Assane COULIBALY**